

Samedi 26 septembre 2020 :

L'attaque au hachoir ayant fait deux blessés devant les anciens locaux de "Charlie Hebdo", hier à Paris, a fait ressurgir les cauchemars de 2015.

Même si elle ne ressemble en rien à l'attentat de janvier 2015, cette agression à l'arme blanche, au moment même où se tient le procès des complices des terroristes et alors que viennent d'être proférées de nouvelles menaces contre l'hebdomadaire satirique, avait pour but de frapper les esprits et saisir les consciences.

Elle aura seulement permis de confirmer avec certitude qu'un organe pourtant vital est manquant chez les islamistes radicaux : le cerveau...

Manifestement, ils étaient les seuls à ignorer que neuf mois après les attentats, en septembre 2015, "Charlie Hebdo" a emménagé dans des locaux ultra-sécurisés !

Sans tomber dans l'excès des chaînes d'informations continues qui nourrissent et alimentent le sensationnalisme morbide, cet acte de terrorisme fait surgir des questions qui ne manquent pas de faire polémique.

Si celles qui entourent la sous-évaluation de la menace autour de la rue Nicolas-Appert ne paraissent pas d'une grande importance, s'agissant d'un bâtiment ne justifiant plus une vigilance absolue, d'autres se posent avec davantage d'acuité.

Ainsi, comment expliquer que l'auteur présumé, âgé de 18 ans, n'était pas connu pour radicalisation et ait pu passer entre les mailles du filet alors que depuis 2015 notre arsenal législatif a été sans cesse renforcé...

Il ne suffit plus de dire que nos démocraties ne baisseront pas la garde contre le terrorisme. Rappeler notre attachement aux valeurs républicaines et notamment à la liberté d'expression ne désarmera pas les fanatiques. Ce ne sont plus des mots dont nous avons besoin mais de résultats concrets face aux menaces djihadistes plus diffuses. Et hier, ils n'ont pas été au rendez-vous.

Jeudi 24 septembre 2020 :

La France a encore enregistré plus de 13 000 nouveaux cas positifs de Covid-19 en 24 heures tandis que le taux de positivité des tests continue de grimper à 6,2%, selon les données publiées hier par Santé publique France.

Les signes d'une aggravation de l'épidémie sont palpables depuis quinze jours.

Dans ces conditions, il appartient à l'État de rassurer et de donner des perspectives.

Au lieu de cela, la sortie mélodramatique d'Olivier Véran hier soir a constitué un nouvel épisode de la gestion chaotique et calamiteuse de l'épidémie de coronavirus par le gouvernement français.

Sur la nouvelle carte de circulation du coronavirus, dévoilée par le ministre de la Santé, 69 départements sont désormais classés comme "zones d'alerte". Avec, pour appuyer le propos et la dramaturgie, un joli dégradé de rouges...

Après avoir choisi de ne rien décider et laisser la gestion de l'épidémie aux autorités locales (lire [réflexions gaullistes CC, 15/09](#)), la reprise en main par l'État est radicale. A défaut d'être cohérente.

Dans une dizaine de villes, les rassemblements publics ne pourront plus excéder dix personnes et les bars vont devoir fermer à 22 heures maximum ; sans compter la fermeture totale des bars et restaurants à Marseille dès samedi qui se voient ainsi stigmatisés à moindres frais...

Ces mesures sont les plus spectaculaires depuis la fin du confinement le 11 mai et sont valables au moins quinze jours.

On nage une fois de plus en plein *pilotage à vue*.

Pour masquer ses tâtonnements et l'absence de véritable plan sanitaire uniforme, le gouvernement instaure un climat anxigène dans le pays et recommande de se créer une « bulle sociale » ... ou comment inventer le confinement personnel sans l'attestation de déplacement dérogatoire car il faut bien relancer la machine économique !

Aujourd'hui, personne ne comprend plus rien au zonage et aux mesures ou restrictions adoptées. Même le président de l'Académie de médecine regrette « *une flopée de chiffres et des jauges parfois difficiles à comprendre* ».
Beau travail
!

Mercredi 23 septembre 2020 :

La durée du congé de paternité va doubler et passer à 28 jours, contre 14 actuellement.

La mesure, consensuelle et forcément à visée électoraliste, figurera dans le projet de loi de

financement de la Sécurité sociale voté en fin d'année et entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2021...

Nonobstant, les gaullistes sociaux s'étant déjà positionnés en faveur de cette avancée sociale (lire l' [interview revisitée de M. Schiappa par C. Champrigaud, Secrétaire-Générale de l'UPF, pour la Journée internationale de la femme du 8 mars 2019](#)), nous ne pouvons que nous féliciter de cette annonce !

Naturellement, cette mesure aura un impact sur les entreprises et la Sécurité Sociale (*un peu plus de 500 millions d'euros par an*) mais il était vraiment temps de retrouver un embryon de politique familiale en France.

La reconnaissance de la paternité est une question importante qui a été trop longtemps passée sous silence. Et pas simplement au moment de la naissance et des premiers jours de la vie. Le combat depuis 1990 de l'association « SOS Papa », qui agit pour le maintien du lien avec l'enfant en cas de divorce, y participe.

Les rôles sociaux ne doivent plus enfermer les hommes et les femmes !

Alléger la charge mentale des jeunes mamans, c'est bâtir une meilleure coparentalité !

Et pour les Cassandre qui auront beau jeu de dénoncer le caractère obligatoire de ce congé, au motif que cela risque de désorganiser ou d'instaurer des tensions dans l'entreprise, invitons-les plutôt à se saisir de cette possibilité de concevoir différemment les relations professionnelles au lieu de rester dans une conception passéiste de l'organisation du travail.

Chacun devrait pouvoir se sentir autorisé de prendre du temps pour sa famille sans culpabiliser ou ressentir quelque pression malsaine.

Aujourd'hui, plus que jamais, la conciliation des temps de vie s'impose.

Après ce que nous avons traversé au printemps, nous avons tous à gagner à ce que notre société s'engage dans la construction de ces nouveaux équilibres !